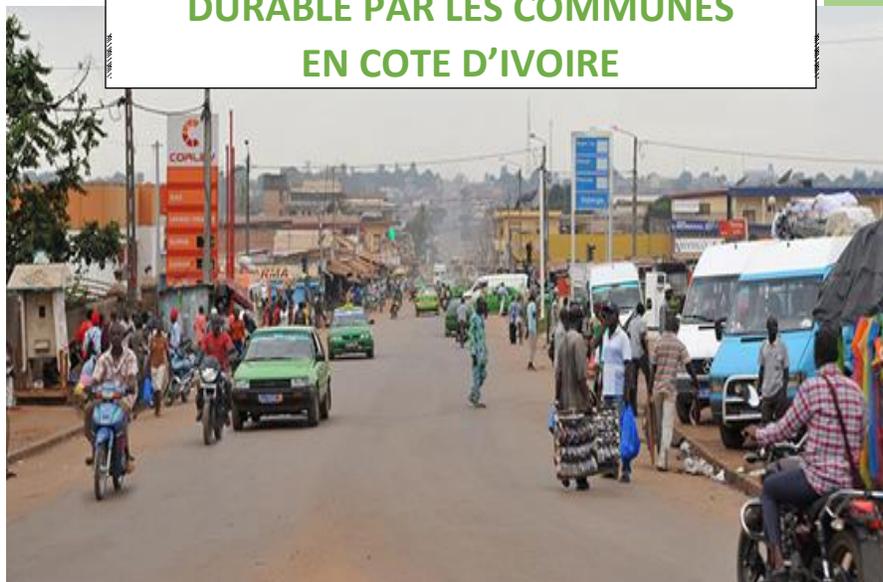


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
DURABLE PAR LES COMMUNES
EN COTE D'IVOIRE**



UVICOCI

Union des Villes et Communes
de Côte d'Ivoire

3/31/2022

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS
DE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR LES COMMUNES EN COTE D'IVOIRE**

UVICOCI

Abidjan-Plateau, à l'Avenue Lamblin, Côte d'Ivoire. Email : info@uvicoci.ci
Tél : (+225) 27 20 32 18 30. Boite postale : 01 BP 6534 Abidjan 01
Site Web : www.uvicoci.ci

COMITE DE REDACTION :

Coordination : Groupe de travail de CGLU CIB et Observatoire mondial de CGLU sur la démocratie locale et la décentralisation (GOLD).

Consultante : Dr BROU Gnangon Georgette, Sociologue.

Contributeurs : Edgardo Bilsky, Cécile Roth, Yapo Jean-Jacques.

REMERCIEMENTS SPECIAUX :

Ministère du Plan et du Développement ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité/ Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local ; les Communes ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Union Européenne ; Programme des Nations Unies pour le développement, Cités et Gouvernements Locaux Unis ; Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique.

SOUTENU PAR :



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de l'UVICOCI et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, ASDI. ASDI ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

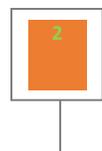


TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	4
TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
DECLARATION D'OUVERTURE	6
ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX	7
I : INTRODUCTION	9
II : METHODOLOGIE	10
II.A Revue documentaire	10
II.B Méthodes d'échantillonnage	10
II.C Outil de collecte des données	12
II.D Analyse des données, éthique de la recherche, Difficultés de l'étude	12
III : POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA LOCALISATION DES ODD EN COTE D'IVOIRE	13
III.A Stratégie nationale de mise en œuvre des ODD dans le pays	14
III.B Participation des Collectivités Territoriales aux mécanismes de coordination nationale.	15
III.C Environnement institutionnel favorable aux CT en Côte d'Ivoire	17
IV : ACTIONS LOCALES ET REGIONALES DES COMMUNES POUR LOCALISER LES ODD	20
IV.A Actions des communes pour créer une appropriation locale et mettre en œuvre les ODD : des capacités à renforcer	20
IV.B Cartographie des efforts des communes pour localiser les ODD : des initiatives à renforcer	22
IV.C Progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et cibles : communication pour une meilleure visibilité	23
V : MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	27
V.A Défis principaux de localisation des ODD	28
V.B Principaux avantages de localisation des ODD	30
VI : CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ETAPES	31
VI.A Conclusion	31
VI.B Recommandations	31
VI.C Prochaines étapes	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33
ANNEXES	i



SIGLES ET ACRONYMES

ARDCI	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CT	Collectivités Territoriales
DD	Développement Durable
FPHN	Forum politique de Haut Niveau
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPD	Ministère du Plan et du développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RNV	Rapport National Volontaire
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
UE	Union Européenne
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VSR	Rapport Infranational Volontaire
VSL	Rapport Local Volontaire (en anglais)

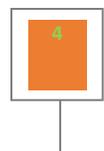


TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon des communes	11
Tableau 2 : Analyse de la correspondance entre les blocs de compétence des CT, les ODD et le PND 2021-2025	18
Graphique 1 : Connaissance et utilisation du PND par les communes	15
Graphique 2 : Proportion des communes participant aux processus	16
Graphique 3 : Participation des Communes aux ENV 2019 et 2022	16
Graphique 4 : Niveau de connaissance des ODD par les communes	20
Graphique 5 : Niveau d'engagement formel des communes.....	21
Graphique 6 : Niveau de coordination institutionnelle des ODD au sein des communes	21
Graphique 7 : Activités de sensibilisation sur les ODD	22
Graphique 8 : Progrès dans l'intégration des ODD dans les plans, stratégies et politiques locaux	23
Graphique 9 : Niveau de réalisation des ODD par les communes.....	24
Graphique 10 : Taux de réalisation des ODD par commune	25
Graphique 11 : Priorités des collectivités territoriales face à la crise COVID-19.....	25
Graphique 12 : Indicateurs de suivi de la mise œuvre des ODD	28
Graphique 13 : Principaux défis de localisation des ODD par les communes	29
Graphique 14 : Principaux avantages des ODD pour les communes	30
Encadré n° 1 : La commune de Cocody engagée au développement durable.....	266
Encadré n°2 : Bouaké ville durable	277

DECLARATION D'OUVERTURE



La Côte d'Ivoire a souscrit à l'engagement de la communauté internationale de réaliser l'agenda 2030 depuis septembre 2015, à l'instar de plusieurs pays du monde. Elle a enregistré des progrès significatifs qui ont été présentés dans son premier Rapport National Volontaire en 2019 à New York. Cette année, notre cher pays répond pour la deuxième fois à l'appel de cet examen crucial de diagnostic rétrospectif des principales avancées et d'exploration des voies porteuses pour l'atteinte des 17 objectifs à l'horizon 2030.

L'examen national volontaire (ENV) 2022 sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) s'inscrit dans le cadre du processus de mise en œuvre des dispositions des paragraphes 79 et 84 de la résolution 70/1 « *Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030* ». Il doit intégrer les contributions des gouvernements, des Collectivités Territoriales, des organisations de la société civile, du secteur privé et d'autres groupes. Leur voix est essentielle dans la réussite dudit programme à travers l'institution de processus d'examens locaux volontaires pour déterminer, mettre en œuvre ou accélérer des interventions en faveur du développement local.

La localisation des ODD est donc un processus important et les collectivités territoriales sont toutes invitées à s'y engager. L'examen infranational volontaire (VSR selon son acronyme en anglais) est un outil significatif de la contribution réelle des municipalités, des conseils régionaux et des conseils des districts autonomes afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. L'UVICOCI amorce un pan de son histoire à travers son premier VSR qui alimentera l'ENV 2022 et j'en suis particulièrement ravi.

En dépit des efforts d'alignement des programmes triennaux au PND intégrant les ODD, des défis persistent. L'appropriation des ODD par l'ensemble des personnels des Collectivités Territoriales et leur financement sont le gage d'une localisation efficace et de transformations durables.

Chers-ères Maires, je vous exhorte tous-tes pour les ODD et à l'exercice de leur localisation afin de poursuivre notre marche vers une Côte d'Ivoire solidaire selon le vision de S.E.M Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, sous la houlette, de Monsieur Jérôme Patrick ACHI, Premier Ministre et Chef du Gouvernement.

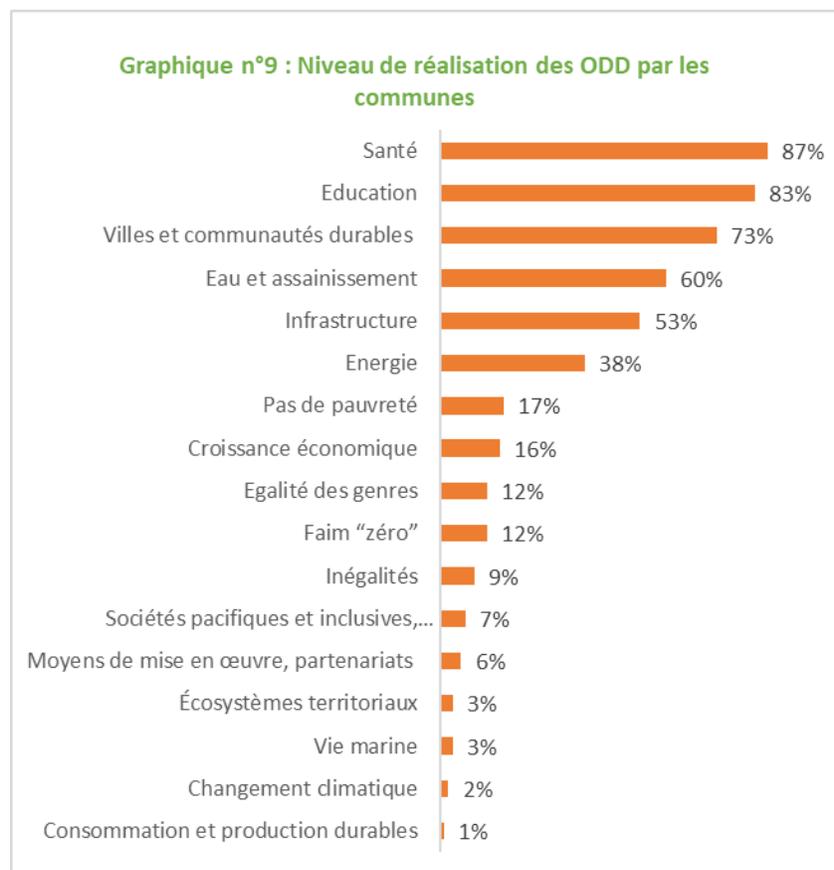
M. Claude Paulin DANHO

**Maire de la commune d'Attécoubé et Président de l'Union des Villes
et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)**

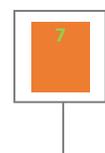


ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

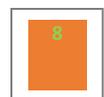
En Côte d'Ivoire, les ODD sont intégrés dans le Plan National de Développement 2021-2025. Le Ministère du Plan est chargé de la coordination de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de ses 17 ODD. Un Comité National Multi Parties Prenantes assure la coordination du suivi de la mise en œuvre de ces ODD. Les associations des collectivités territoriales (UVICOCI, ARDCI) y participent à titre consultatif. Les lois cadres sur la décentralisation datent de 2002 et 2003 mais marquent une volonté politique forte de l'Etat à faire des collectivités territoriales un levier du développement durable. Outre les 31 régions et 201 communes, il y a 14 districts (12 ont été créés par décret en 2021). Pour diffuser les ODD, dès mai 2016, l'Etat a organisé des ateliers de consultation et de mobilisation, des missions de consultation et de sensibilisation sur les ODD dans les 31 régions et les districts. En 2022, il y a eu un atelier pour favoriser l'appropriation des outils et principes de l'élaboration des VLR par les CT et des consultations régionales pour la production de rapports locaux dans les 14 districts. Près de 77% des communes ont été impliquées dans le RNV 2022 contre 20% en 2019. 38% des communes ont marqué leur engagement formel à la mise en œuvre et au suivi des ODD. La coordination institutionnelle est assurée dans 14% des communes par le plus haut niveau de décision et 30% des communes ont intégré entre 30% et 59% des ODD. On remarque que seulement 5 sur les



17 ODD sont réalisés à plus de 50% par les CT. Il s'agit des ODD 3, 4, 6 et 11 (Santé, Education, Eau et assainissement, villes et communauté durables "Infrastructures durables"). 35% des CT ont des mécanismes et/ou des indicateurs de suivi et évaluation internes mais travaillent en majorité selon le cadrage bâtis par le PND intégrant les ODD et en lien avec les plans quinquennaux. La reprise post-covid19 se focalisera principalement sur les secteurs de soins de santé et prévention, l'éducation et l'eau et l'assainissement.



Bien que le niveau de réalisation des ODD par les communes soit important en général, les processus liés à leur appropriation, localisation, et pérennisation par les CT restent tributaires du transfert effectif des compétences et des ressources financières suffisantes ainsi que de humaines compétentes. Les CT bénéficient de 2% du budget national et sont confrontées à la disponibilité de personnel technique compétent et d'une mémoire institutionnelle en leur sein, au regard de l'instabilité institutionnelle à laquelle elles sont confrontées. Face à ces défis, le renforcement de la collaboration entre le gouvernement, les CT, et les autres parties prenantes ainsi que le renforcement de leurs capacités sur les ODD contribueront à une meilleure articulation entre les politiques nationales et celles locales ; de même un plaidoyer pour un relèvement des ressources financières des CT ainsi que la mobilisation de fonds complémentaires sont nécessaires en vue de renforcer la contribution des CT à la mise en œuvre des ODD d'ici à 2030 en Côte d'Ivoire.



I : INTRODUCTION

L'agenda 2030 et ses 17 objectifs de Développement Durable (ODD) est un cadre de référence mondial. Toutes les parties prenantes y compris les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer dans sa mise en œuvre. La localisation donc des ODD et la production de rapports de suivi-évaluation des progrès réalisés pour leur mise en œuvre contribueront à booster les changements souhaités et à renforcer le développement durable et la résilience des collectivités territoriales face à la pandémie de covid-19 qui perdure depuis deux années et dont l'impact sur les différents systèmes de gouvernance et la population est considérable.

Au plan national, le Gouvernement a mis en place un plan de 1 700 milliards pour soutenir l'ensemble des secteurs de l'économie appelé Plan de Soutien Economique Social et Humanitaire (PSEH) et focalisé ses actions sur certaines priorités en vue d'une reprise post-covid19.

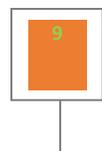
Dans le cadre de la décennie d'action lancée par le Secrétaire Générale des Nations Unies en 2020, tous les pays sont invités à passer à l'action, cinq ans après l'adoption du programme 2030. L'intégration des ODD dans les politiques et stratégies locales reste l'un des nombreux défis. La Côte d'Ivoire n'est pas en reste. Elle compte 14 districts, 31 régions et 201 communes dont la gouvernance devra être revisitée à la lumière des indicateurs dudit agenda et du Plan National de Développement (PND).

D'ailleurs, le Forum politique de Haut Niveau (FPHN), ce rendez-vous international annuel a été une tribune au cours de laquelle la Côte d'Ivoire a présenté son premier Rapport National Volontaire (RNV) en juillet 2019. Elle est en préparation de sa deuxième participation en 2022 et les collectivités territoriales, actrices locales du développement sont engagés à y contribuer.

Comment les collectivités territoriales contribuent-elles à localisation des ODD en Côte d'Ivoire ? Comment renforcer leur participation au processus VSR et ENV ? L'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) initie à cet effet une étude sur la mise en œuvre des ODD par les collectivités territoriales, notamment les communes en Côte d'Ivoire.

L'étude vise à soutenir les associations de pouvoirs locaux dans leur contribution au processus d'Examen National Volontaire (ENV) en 2022 et accompagner l'élaboration d'un rapport des collectivités locales sur la localisation des ODD en Côte d'Ivoire.

Le rapport de l'étude est structuré en cinq principales parties. La première porte sur les considérations théoriques et méthodologiques ; la seconde, analyse l'environnement politique et son lien avec la localisation des ODD par les collectivités territoriales ; la troisième évalue la contribution réelle des communes à la mise en œuvre des ODD, la quatrième passe en revue les moyens à dispositions ou mobilisés par lesdites communes et, le quatrième relève les défis et les recommandations en lien avec la localisation des ODD par les communes en Côte d'Ivoire.



II : METHODOLOGIE

L'étude s'inscrit dans une démarche mixte (qualitative et quantitative). Elle combine l'approche participative et inclusive qui a permis à l'UVICOCI d'informer les parties prenantes à savoir les ministères et partenaires ainsi que les collectivités territoriales sur le contexte, les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus de l'étude selon les procédures et les canaux qui lui sont propres en vue de les mobiliser et les impliquer activement dans l'étude. Une revue de la littérature existante, l'échantillonnage, l'élaboration d'outils de collecte des données et leur analyse selon les objectifs visés ont constitué l'essentiel de la démarche.

II.A Revue documentaire

La revue documentaire s'est appuyée sur la documentation existante en termes de lois, décrets, arrêtés de rapports d'études, de documents de stratégie et de politique nationale, régionale et locales tant au niveau national qu'international. Il s'est agi de capter toute information en lien avec les ODD et le processus de leur localisation.

Cette revue documentaire a orienté la formulation des différentes étapes, entre autres, l'enquête de terrain dont la réalisation a fourni des compléments d'informations. Les différentes parties prenantes ont contribué ainsi à la mise à disposition de documents et informations utiles sur leur rôle en matière de développement durable.

II.B Méthodes d'échantillonnage

Deux techniques d'échantillonnage ont été retenues pour l'étude. Il s'agit de l'échantillonnage par convenance pour le volet quantitatif et l'échantillonnage par choix raisonné pour le volet qualitatif. Ces deux techniques qui se complètent ont permis de capter la contribution significative des communes à la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire.

L'échantillonnage par convenance

Un échantillon par convenance est choisi pour des raisons pratiques d'accessibilité et de coût. Il permet de capter des personnes désireuses et/ou capables de participer à l'étude. Il s'agit d'interviewer les cibles disponibles au lieu et au moment de l'enquête. La Côte d'Ivoire dispose de 201 communes réparties dans 31 régions et 14 districts. Un courrier d'information/invitation et le questionnaire leur ont été envoyés par mail. **89 communes** désireuses et/ou capables de participer à l'étude l'ont renseigné puis renvoyé par mail et d'autres sur place au cours des rencontres initiées pour l'enquête dans 24 régions de 13 districts.

Les rencontres ont été mises à profit pour former les 89 représentants de communes sur l'agenda 2030 et ses 17 ODD et permis de capitaliser certains acquis et bonnes expériences en matière de localisation des ODD par deux communes. Ci-après un tableau de synthèse des cibles :

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon des communes

Zones	Effectif de référence	Effectif enquêté	Fréquence
Districts	14	13	93%
Régions	31	24	77%
Communes	201	89	44%

Source : Enquête 2022, UVICOCI

1-3-2 Echantillonnage par choix raisonné

Outre l'échantillon par convenance, **07 personnes ressources** disposant d'informations sur le cadre institutionnel de l'agenda 2030, de la localisation des ODD et de la décentralisation ont été interviewées par le biais de l'échantillonnage par choix raisonné. Il s'agit d' :

- Un représentant de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) chargée d'accompagner le Gouvernement dans le processus de communalisation amorcé ;
- Un représentant de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) qui accompagne du Gouvernement dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable, équitable et solidaire en vue de l'émergence de la Côte d'Ivoire ;
- Un représentant de la direction générale de la décentralisation et du développement local du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) ;
- Un représentant du Ministère du Plan et du Développement (MPD) en charge de la coordination de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et ses 17 ODD ;
- Un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en charge de la co-coordination de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et ses 17 ODD ;
- Un représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), partenaire technique et financier du développement durable à tous les niveaux ;
- Un représentant de l'Union Européenne (UE) partenaire technique et financier dans le domaine de la gouvernance locale.

En somme, les 89 communes et 07 institutions, soit 96 cibles ont été interviewées dans le cadre de l'évaluation de la contribution des communes à la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire.

II.C Outil de collecte des données

L'enquête a été réalisée en deux phases : l'une pilote et l'enquête à proprement parlé. Un test pilote des outils de collecte à savoir le questionnaire et le guide d'entretien a été mené auprès de 2 mairies et de l'UVICOCI. Les résultats de l'enquête pilote ont permis d'améliorer ces outils de collecte et d'organiser l'enquête elle-même.

Le questionnaire

Le questionnaire a été renseigné par 89 représentants de mairies eux-mêmes sous l'assistance de la Consultante. Ledit questionnaire a abordé les thématiques relatives aux informations générales sur la commune ; à l'environnement politique ; aux actions locales et régionales pour localiser les ODD ; aux moyens de mise en œuvre ; les défis et recommandations politiques pour renforcer les efforts des CT dans la mise en œuvre des ODD et pour améliorer les soutiens.

Le guide d'entretien

Le guide d'entretien a permis de réaliser 09 entretiens individuels dont 07 entretiens approfondis avec les institutions citées plus haut et 02 auprès de représentants de communes ayant de bonnes pratiques à partager, notamment les communes de Cocody et Bouaké.

La grille d'entretien adressée aux institutions a mis l'accent sur : (i) la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD dans le pays et la stratégie de soutien aux collectivités territoriales (CT) pour la mise en œuvre des ODD ; (ii) la participation des CT dans le processus d'élaboration de l'ENV et dans les mécanismes de coordination national ; (iii) l'environnement institutionnel favorable aux CT dans le pays, la situation des CT et leur capacité à répondre aux défis posés par les ODD ; (iv) les principaux obstacles rencontrés par les CT ; et (v) les recommandations.

La grille d'entretien des CT quant à elle, après analyse du questionnaire renseigné, a insisté sur les bonnes pratiques (i) d'intégration des ODD dans les politiques et programmes locaux ; (ii) de mise en œuvre de ces ODD (iii) leur capacité à répondre aux défis posés par les ODD ; (iv) les principaux obstacles et (v) recommandations.

II.D Analyse des données, éthique de la recherche, Difficultés de l'étude

Les données collectées ont été traitées et analysées selon les approches quantitative et qualitative.

Analyse des données quantitatives

Des masques de saisies ont été créés sur le logiciel CS PRO afin d'entrer les données puis de procéder à leur codification. Un apurement a été réalisé pour éliminer les valeurs aberrantes. L'analyse a été faite à partir des logiciels STATA et SPSS qui ont permis d'obtenir différents tableaux et graphiques.

Cette analyse quantitative a consisté à produire des statistiques descriptives et à faire ressortir les différentes fréquences des informations recueillies pour chaque question dans des tableaux statistiques. Dans certains cas, des graphiques ont permis d'illustrer les tendances des réponses des enquêtés.

Analyse des données qualitatives

Au niveau des entretiens, les données collectées ont été traitées à partir d'une analyse de contenu thématique. Dans un premier temps, les informations issues des entretiens individuels approfondis ont été transcrites sur Word. Ensuite, le discours tel qu'exprimé par les interviewés pour chaque thème a été extrait et consigné dans un tableau en fonction des objectifs spécifiques de l'étude. Puis, une comparaison de celles-ci a permis de dégager les divergences et les convergences. Et enfin, l'illustration des informations clés par un verbatim et des encadrés ont été conçus en vue de mettre en exergue les bonnes pratiques.

Ethique de la recherche

La participation de toutes les catégories d'enquêtés ciblées a été strictement volontaire. L'anonymat, la dignité et la liberté de chaque enquêté ont été respectés durant toutes les étapes de l'étude.

Difficultés rencontrées

L'étude ne s'est pas réalisée sans difficultés. D'une façon générale la faible mobilisation de départ liée à leur supposée méconnaissance des ODD a entraîné un retard dans le respect du chronogramme. En outre, du fait de la lourdeur administrative, plusieurs relances ont été faites en vue de l'obtention de rendez-vous pour les entretiens auprès des institutions et le renseignement des questionnaires par les représentants de mairies. De même, la faible disponibilité de la connexion au sein des CT a été évoquée pour justifier la réception tardive ou non des courriers et questionnaires par certaines CT devant les renseigner en lignes. Mais les rencontres régionales ont permis de surmonter ce défi.

III : POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA LOCALISATION DES ODD EN COTE D'IVOIRE

Dans le but de rendre effectif le développement durable en Côte d'Ivoire, l'Etat a procédé à la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique pour matérialiser cette volonté.

III.A Stratégie nationale de mise en œuvre des ODD dans le pays

- **Existence d'une stratégie nationale de développement durable mais relativement centrée sur les questions environnementales**

Le Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 et le Sommet de Johannesburg (2002) recommandent aux Etats de se doter de stratégie nationale pour le développement durable. L'objectif de la stratégie est d'identifier les mesures et de convenir des moyens, en fonction des réalités nationales, pour « *intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. (...)* ».

La Côte d'Ivoire s'est inscrite dans cette dynamique et a basé sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2019) sur les sept (7) orientations stratégiques suivantes : (1) Education et formation, (2) cadre juridique et réglementaire, (3) transition vers une économie verte, (4) Conservation, Gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, (5) Opérationnalisation des engagements internationaux en matière de développement durable et de changements climatiques, (6) gouvernance et résilience des territoires ; (7) Développement humain et social durable.

A ce jour, une faible proportion de collectivités a élaboré un agenda 21 local, moins de 10 sur 201 communes (MINEDD, 2022) pourtant la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 relative au transfert des compétences, leur confère la responsabilité de faire droit aux aspirations de leurs administrés en déclinant à l'échelle locale, les préoccupations du gouvernement relativement au développement durable.

- **Création en cours d'un Comité National Multi Parties Prenantes pour les ODD**

La SNDD envisage mettre en place un Comité National Multi Parties Prenante pour la mise en œuvre des ODD constitués de 9 grands groupes identifiés par les Nations Unies et les institutions nationales : Etat (les départements ministériels) ; Société civile ; Secteur privé ; Collectivités territoriales (UVICOCI, ARDCI) ; Jeunes ; Femmes ; Médias ; Parlementaires ; CESEC ; Primature ; Présidence. Ainsi plusieurs activités ont été menées dans ce cadre. On dénombre en novembre 2016, les assises avec le secteur privé, en octobre/ Déc 2017 la consultation, la mobilisation et le renforcement des capacités des Etudiants/ Parlementaires / des Rois et Chefs traditionnels.

- **Mise en place d'une commission nationale de Développement Durable**

La Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) instituée en Côte d'Ivoire par le décret N°2004-649 du 16 décembre 2004, sous la responsabilité du Ministre chargé de l'Environnement, fait suite au Sommet de Johannesburg. Elle est composée de représentants

de l'administration, de la société civile, des corps constitués, dont la mission principale est de promouvoir le développement durable au sein du corps social national, d'élaborer, puis de favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement durable. C'est un organe de concertation indispensable pour engager les consultations nécessaires à la promotion et à l'obtention d'un consensus sur les mesures favorables au développement durable.

III.B Participation des Collectivités Territoriales aux mécanismes de coordination nationale

Le Ministère du Plan et du développement a procédé à l'Intégration des ODD dans les plans nationaux et sectoriels. Ce processus a permis de renseigner 101 indicateurs sur les 230, d'aligner 87 sur 235 cibles (soit 83%) et d'aboutir à un taux de priorisation de 38% (40/169 cibles priorisées) pour une moyenne de 40% au niveau de l'Afrique.

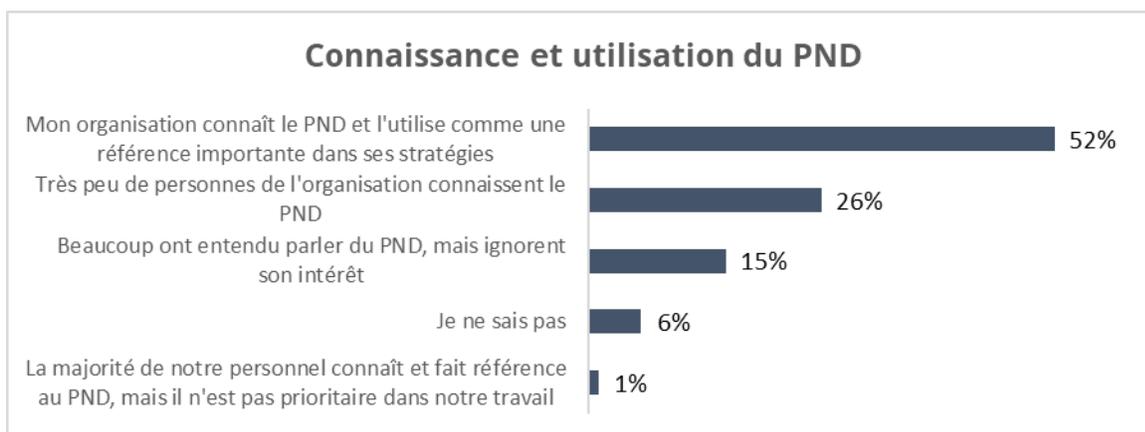
En outre, quatre (4) piliers pour l'accélération des ODD ont été identifiés (développement social et inclusivité de la croissance, création de richesses à travers la transformation structurelle de l'économie, environnement et cadre de vie, bonne gouvernance) ainsi que 18 goulots d'étranglements et 65 accélérateurs dont 11 jugés super accélérateurs.

Les parties prenantes y ont pris part, dont les représentants de Collectivités Territoriales.

- **Participation relativement moyenne des communes au processus du Plan National de Développement (PND)**

De ce qui précède, l'on déduit le fait que plus de la moitié (52%) des communes enquêtées connaît le PND et l'utilise comme référence dans ses différentes stratégies.

Graphique 1 : Connaissance et utilisation du PND par les communes

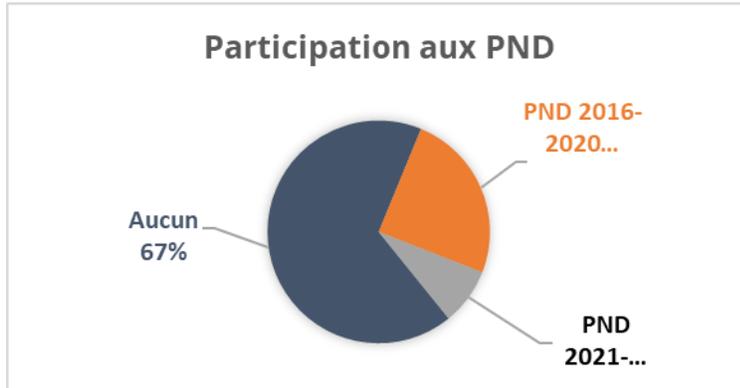


Source : Enquête 2022, UVICOCI

Le graphique qui suit s'intéresse à la proportion des communes qui ont participé ou participent aux processus PND : nous avons 8% pour les PND 2021-2025 contre 25% pour les PND 2016-2020 et 67% pour aucune participation.

Graphique 2 : Proportion des communes participant aux processus

PND 2016-2020 et 2021-2025



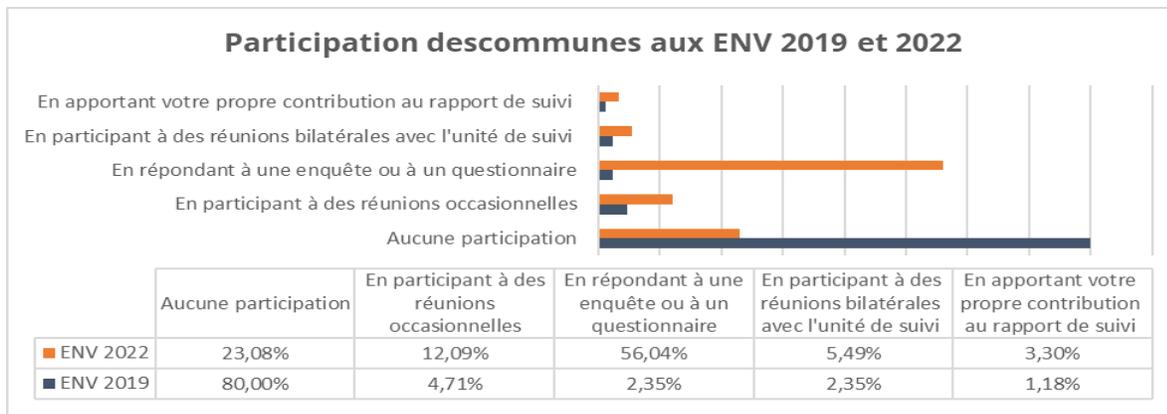
Source : Enquête 2022, UVICOCI

Il ressort de ces résultats que la participation des communes aux PND n'est pas proportionnelle à leur connaissance et utilisation comme référence de travail. Toute participation confondue, les communes ne totalisent qu'une proportion d'un tiers aux différents PND. Toutefois, le PND est l'outil de référence de travail de l'ensemble des communes.

▪ **Participation relativement faible des communes à l'élaboration des ENV 2019 et 2022**

La Côte d'Ivoire a présenté son premier rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD (Examen National Volontaire) au FPHN de 2019 et présentera le second en 2022. Le graphique 6 présente l'évolution de l'implication des communes au processus d'élaboration desdits rapports.

Graphique 3 : Participation des Communes aux ENV 2019 et 2022



Source : Enquête 2022, UVICOCI

Comparativement à 2019 où seulement 20% de communes ont pris part processus ENV, ce sont près de 77% qui ont été impliquées dans celui de 2022 grâce à cette étude initiée par l'UVICOCI. Les collectivités locales ont été invitées essentiellement à participer aux enquêtes et quelques fois à des réunions occasionnelles cette année 2022 sur le RNV à titre consultatif via leurs associations.

En effet, dans le cadre de l'appropriation nationale des ODD, plusieurs activités de sensibilisation, de consultation et de mobilisation des parties prenantes dont les Collectivités Territoriales à travers leurs principales faitières que sont l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), ont été initiées par le ministère en charge du plan et celui en charge du développement durable.

On note entre autres l'organisation de l'atelier de consultation et de mobilisation des Institutions de la République, de la société civile et des Collectivités Territoriales sur les ODD en mai 2016, de missions de consultation et de sensibilisation des acteurs régionaux sur les ODD dans les 31 régions et les deux districts Autonomes (District Autonome de Yamoussoukro et d'Abidjan) d'alors.

Cette année, lesdits ministères ont organisé un atelier sur l'appropriation des outils et principes de l'élaboration des Examens Locaux Volontaires (VLR en anglais) par les CT en mars 2022 et des consultations régionales d'autorités déconcentrées et décentralisées, de leaders coutumiers et religieux et de la société civile sur le rapport national volontaire en mai 2022.

Bien que les Collectivités soient représentées dans les processus de mise en œuvre des ODD (UE, 2020), leur participation est limitée à leur consultation et non à leur implication active. D'où l'intérêt pour les CT de conduire elles-mêmes le processus d'élaboration de VLR selon un interviewé.

III.C Environnement institutionnel favorable aux CT en Côte d'Ivoire

- **Décentralisation en Côte d'Ivoire : une base règlementaire solide**

L'organisation actuelle de l'Administration territoriale, telle que résultant de la loi d'orientation n°2001-476 du 09 août 2001 sur l'organisation générale de l'administration territoriale, est structurée selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation. Elle vise à « *assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique et social, de réaliser l'unité et la cohésion nationales* ».

Les Collectivités territoriales se partagent les compétences transférées par le pouvoir central en application de la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. Ces compétences ont été regroupées en

seize (16) blocs ou domaines. Les blocs de compétences ainsi transférés sont en lien avec les 17 ODD de l'agenda 2030.

Tableau 2 : Analyse de la correspondance entre les blocs de compétence des CT, les ODD et le PND 2021-2025

N°	Blocs de compétences des CT	ODD correspondants	Piliers PND 2021-2025 correspondants
1	Voies de communication et les réseaux divers	ODD 9 : Industrie innovante et infrastructures	PILIER 1 : ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES
2	Enseignement, recherche scientifique et formation professionnelle et technique	ODD 4 : Education de qualité	
3	Promotion du développement économique	ODD 8 : Travail décent et croissance économique	PILIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI
4	Hydraulique, assainissement et électricité	ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable	
5	Promotion de la famille, de la femme et de l'enfant, des handicapés et des personnes du troisième âge ».	Objectif 5. Egalité entre les sexes	PILIER 3 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT
6	Action sociale, culturelle et de promotion humaine	ODD 10 : Inégalités réduites	
7	Santé, hygiène publique et de qualité	Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
8	Aménagement du territoire	ODD 11 : Villes et communautés durables	PILIER 4 : RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE
9	Planification du développement		
10	Urbanisme et l'habitat		
11	Transport		
12	Sport et loisirs		
13	Promotion du tourisme	ODD 13 : Lutte contre le changement climatique	PILIER 5 : DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
14	Protection de l'environnement		
15	Sécurité urbaine et la protection civile	ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces	PILIER 6 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE
16	Communication	ODD 17 : Partenariat	

Source : PND 2021-2025 et loi n°2003-208 du 7 juillet 2003

Les 16 domaines de compétences des CT bien que reliés à tous ou certains des 17 ODD sont à réviser en vue d'y intégrer la dimension de développement durable.

- **Les conditions d'une décentralisation effective et sensible à la localisation des ODD**

Les entretiens ont permis de relever un chapelet de défis auquel font face les collectivités territoriales d'une façon générale.

L'effectivité du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales avec les moyens humains, techniques et financiers correspondants. En effet, douze (12) décrets d'application ont été pris sur une cinquantaine attendue pour la mise en œuvre de la loi 2003-208 du 7 juillet 2003 relative au transfert et répartition des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales. Ce qui constitue un frein à l'effectivité de la décentralisation.

L'autonomie financière des Communes. Les Collectivités territoriales bénéficient de ressources nécessaires leur permettant d'assurer efficacement la gestion des affaires locales à travers les lois n°2002-04 du 3 janvier 2002, portant statut du personnel des Collectivités Territoriales et n°2003-489 du 26 décembre 2003, portant Régime financier, fiscal et domanial des Collectivités territoriales. Ces deux lois sont censées constituer les piliers de l'autonomie reconnue aux entités décentralisées. Cependant, la proportion de budget alloué aux collectivités, est d'environ **2% du Budget du pays en général**. Au niveau local, les communes estiment que les subventions qui leur sont allouées sont non seulement insuffisantes mais également mise à disposition de façon tardive. En outre, l'arrêté interministériel N0285/MEMIS/MPMEF/MPMB du 21 juillet 2014 portant modalité de répartition de la quote-part des impôts rétrocédés aux collectivités territoriales au titre de la gestion 2014 continue d'être appliqué bien que caduque. Et l'instauration récente du contrôle financier contrarie l'autonomie de gestion et leur libre administration, mais aussi leur crée une double tutelle.

Des ressources humaines en nombre suffisant et de qualité. Le recrutement des fonctionnaires des collectivités territoriales n'est pas toujours en adéquation avec les capacités financières des communes. La fonction publique territoriale recrute en effet sur la base de la taille de la population. Et les agents municipaux doivent bénéficier régulièrement de renforcement de leurs capacités d'une façon générale et sur les ODD particulièrement de sorte à améliorer leur rendement et rendre les communes plus compétitives.

La direction générale de la décentralisation et du développement local, structure sous-tutelle du Ministère de l'intérieur et de la sécurité assure la coordination de la mise en œuvre du PND avec les autorités régionales et locales dans le cadre de la planification nationale. Les programmes triennaux sont élaborés selon le cadrage dudit PND intégrant les ODD.

Par contre, la prise en compte des plans et priorités des collectivités locales dans les stratégies ministérielles sectorielles (par exemple les politiques urbaines, la santé, l'éducation) reste à renforcer pour soutenir la localisation des ODD.

IV : ACTIONS LOCALES ET REGIONALES DES COMMUNES POUR LOCALISER LES ODD

L'étude a permis d'évaluer les différentes actions menées par les communes dont la cartographie révèle que de nombreux efforts sont faits pour les localiser bien que méconnaissant en général le terme « ODD » à priori. Car les échantillon ont fait comprendre que leurs domaines d'actions sont étroitement liés à un ou plusieurs ODD.

IV.A Actions des communes pour créer une appropriation locale et mettre en œuvre les ODD : des capacités à renforcer

- **Relative faible connaissance des ODD par les communes ivoiriennes**

Le graphique suivant présente le niveau de connaissance des ODD au niveau des collectivités territoriales notamment les communes : 60% ont très peu de connaissance sur les ODD, 19% ont entendu parler des ODD, mais ils ignorent leur intérêt, 16% ignorent les ODD et seulement 5% connaissent ces ODD et les utilisent comme référence importante dans leurs stratégies.

Graphique 4 : Niveau de connaissance des ODD par les communes



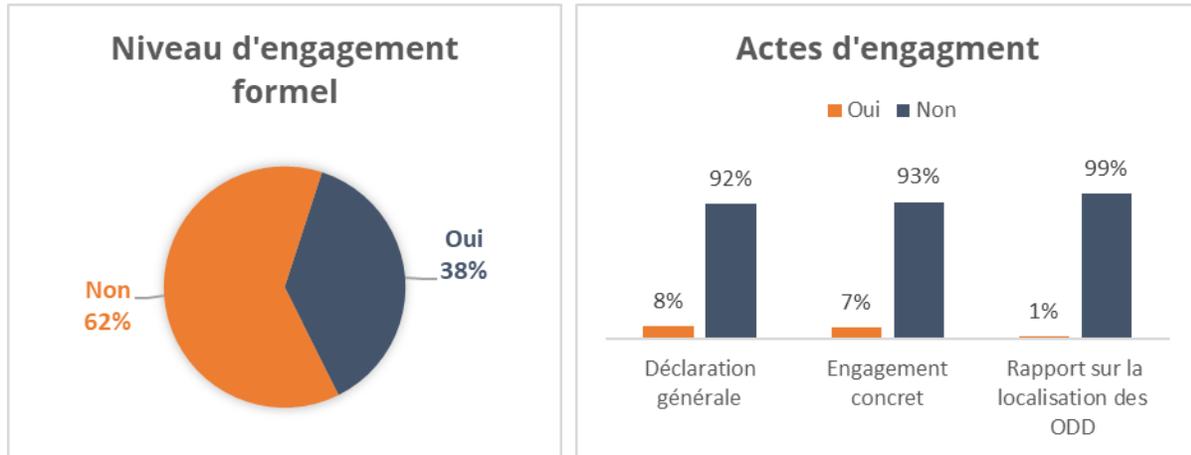
Source : Enquête 2022, UVICOCI

Il est ressorti de l'enquête la plupart des communes ont une faible connaissance des ODD et de facto de leur intérêt. Toutefois, elles mènent des activités selon leurs 16 domaines de compétence qui sont étroitement reliés aux 17 ODD.

- **Faible engagement formel des communes à la mise en œuvre et au suivi des ODD**

Les deux graphiques qui suivent décrivent l'engagement des collectivités territoriales en rapport avec les ODD. On constate que 62% des communes enquêtées n'ont pas d'engagement formel concernant les ODD. Quant aux actes d'engagement : déclarations générales (8%), engagement concret (7%) et les rapports sur la localisation des ODD qui devraient en découler, (1%), ils ne sont pas assez significatifs.

Graphique 5 : Niveau d'engagement formel des communes



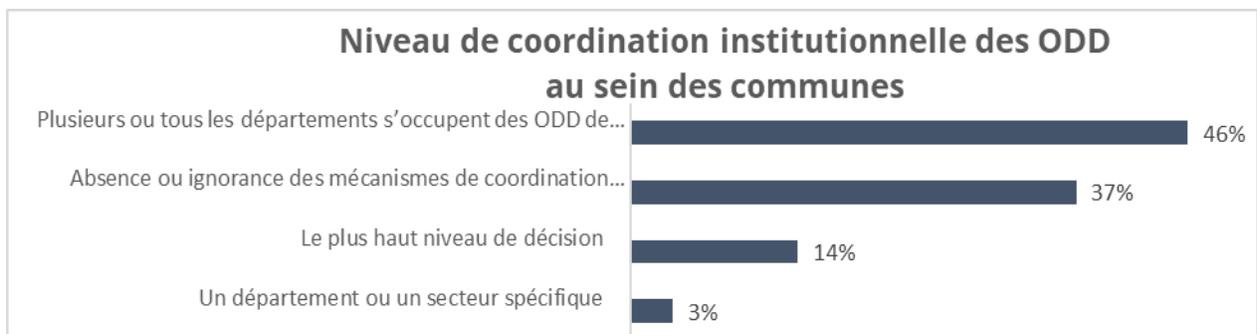
Source : Enquête 2022, UVICOCI

Le niveau d'engagement formel reste faible dans la plupart des communes. Il y a très peu d'actes concrets à travers une résolution politique ou une stratégie sur l'Agenda 2030 et / ou sur la mise en œuvre et le suivi des ODD dans les différentes localités.

- **Faible coordination institutionnelle des ODD au sein des communes**

Sur 89 communes retenues, 46% ont déclaré que plusieurs ou tous les départements s'occupent des ODD de manière dispersée. 37% de ces collectivités territoriales n'ont pas de mécanisme de coordination institutionnelle pour les ODD. La coordination institutionnelle est assurée dans 14% des communes par le plus haut niveau de décision tel que le cabinet du Maire, le directeur ou Secrétaire Général. C'est seulement dans 4 communes (Cocody, Kolia, Bangolo et Bouaké) qu'un département ou un secteur spécifique a été responsabilisé pour la coordination institutionnelle des ODD.

Graphique 6 : Niveau de coordination institutionnelle des ODD au sein des communes



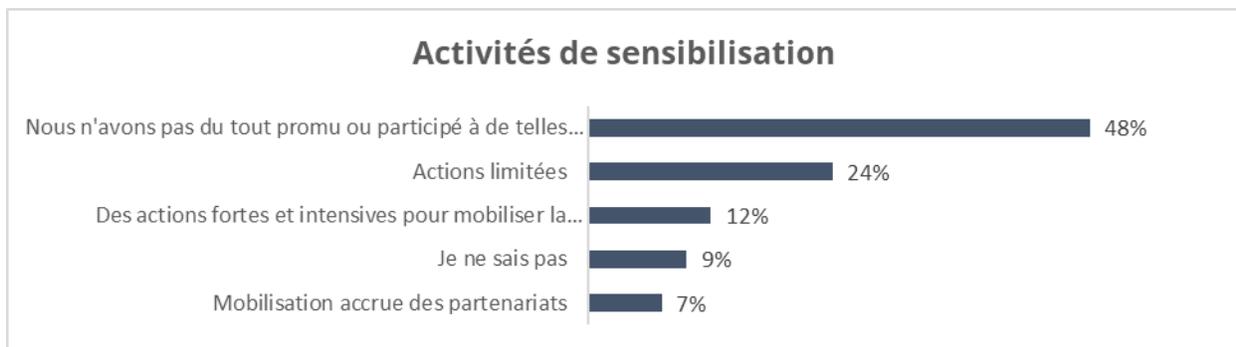
Source : Enquête 2022, UVICOCI

Il ressort de ces résultats que la majorité des collectivités territoriales ne dispose pas d'un mécanisme de coordination institutionnelle pour la mise en œuvre et le suivi des ODD. Cela connote la faiblesse des actions concrètes de développement durable mise en évidence plus haut.

- **Faibles activités de sensibilisation sur les ODD**

Les résultats sur les activités de sensibilisation montrent que : 48% n'ont pas du tout promu ou participé à des actions de sensibilisation sur les ODD, 24% ont eu des actions limitées, 7% ont fait une mobilisation accrue des partenariats (Abengourou, Anyama, M'Batto, Kolia, Niakara et Koumassi, Bouaké et Cocody). Les actions enregistrées par l'ensemble des communes sont relatives au contexte de covid-19 durant lesquelles les communes ont procédé à la sensibilisation sur les mesures barrières, à la distribution de kit d'hygiène (gel hydraulique, matériel de lavage des mains, cache-nez) et/ou de kit alimentaires durant la période de confinement en vue de soutenir les ménages vulnérables.

Graphique 7 : Activités de sensibilisation sur les ODD



Source : Enquête 2022, UVICOCI

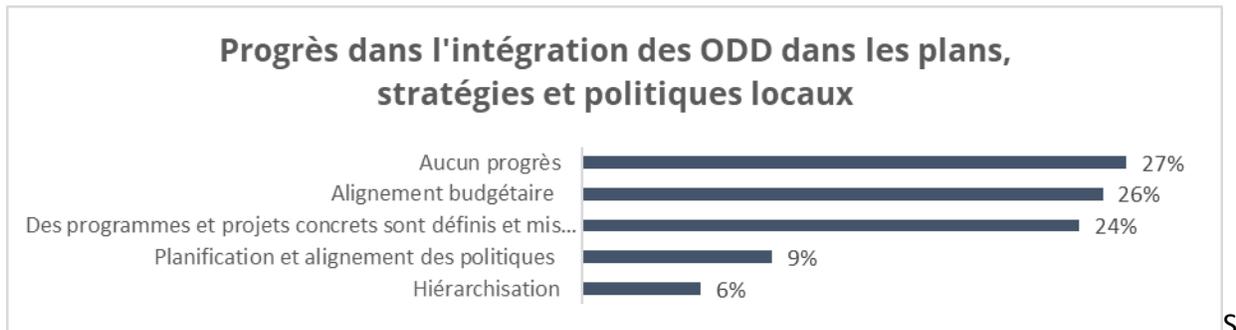
De façon générale, les activités de sensibilisation des populations et des acteurs sur les ODD par les communes sont faibles.

IV.B Cartographie des efforts des communes pour localiser les ODD : des initiatives à renforcer

Les graphiques et tableau ci-dessous présentent les efforts d'intégration des ODD dans les plans locaux. Ils indiquent que 21 communes sur 89 mènent des activités à partir des programmes et projets axés sur les thématiques de développement durable. Ce qui représente un pourcentage valide de 24% des communes qui ont participé à l'enquête. 22 sur 89 des collectivités territoriales intègrent les ODD à travers un alignement budgétaire. En clair, 26% de ces CT ont intégré certains (ou tous) les ODD et leurs cibles ont été intégrés dans les budgets locaux, avec une allocation concrète de ressources pour leur mise en œuvre.

Certains (ou tous) les ODD et/ou leurs cibles ont été intégrés dans les plans locaux et politiques publics avec des résultats concrets à atteindre dans seulement 10 sur 89 des CT (Cocody, Kong, Madinani, Daloa, Bouaké, Grand-Lahou, Bettié, Adzopé et Yopougon). Soit 9% de planification et d'alignement des politiques locales dans l'intégration des ODD. Dans 5 communes (Ouragahio, Anyama, Daloa, Bangolo et Satama-Sokoura), les ODD ont été analysés et comparés aux plans et politiques publiques au niveau local. 27% des CT n'ont réalisé aucun progrès dans l'intégration des ODD dans les plans, stratégies et politiques locaux.

Graphique 8 : Progrès dans l'intégration des ODD dans les plans, stratégies et politiques locaux



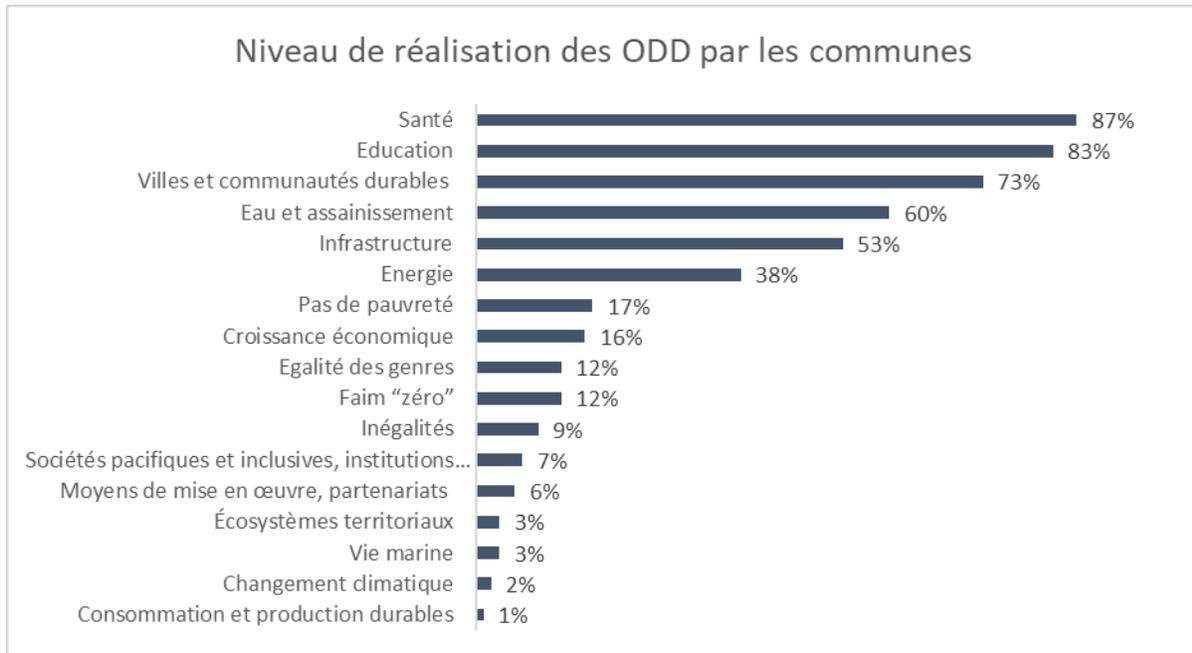
Source : Enquête 2022, UVICOCI

Dans l'ensemble, on retient que peu importe le mécanisme actuel choisi, le niveau d'intégration ne dépasse pas le tiers.

IV.C Progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et cibles : communication pour une meilleure visibilité

La mise en œuvre des ODD est en lente progression en Afrique d'une façon générale (voir annexe n°2). En Côte d'Ivoire, plusieurs activités sont menées par les communes sont en lien avec un ou plusieurs ODD. Le graphique qui suit permet de lire spécifiquement le niveau de réalisation de chacun des 17 ODD dans l'ensemble des communes ayant pris part à l'enquête.

Graphique 9 : Niveau de réalisation des ODD par les communes



Source : Enquête 2022, UVICOCI

On remarque que seulement 5 sur les 17 ODD sont réalisés à plus de 50% par les CT. Il s'agit des ODD 3, 4, 6 et 11 : **"Santé", "Education", "Eau et assainissement", "villes et communauté durables" "Infrastructures durables"**.

Certains ODD sont faiblement mis en œuvre. Il s'agit entre autres des ODD : Consommation et production durables (ODD 12, surtout), Changement climatique (ODD 13), Vie marine (ODD 14), Écosystèmes territoriaux (ODD 15), Sociétés pacifiques et inclusives, institutions responsables et participatives (ODD 16) et partenariats (ODD 17).

Sur le graphique qui suit, il en ressort quatre catégories de niveau de réalisation des ODD par les différentes communes

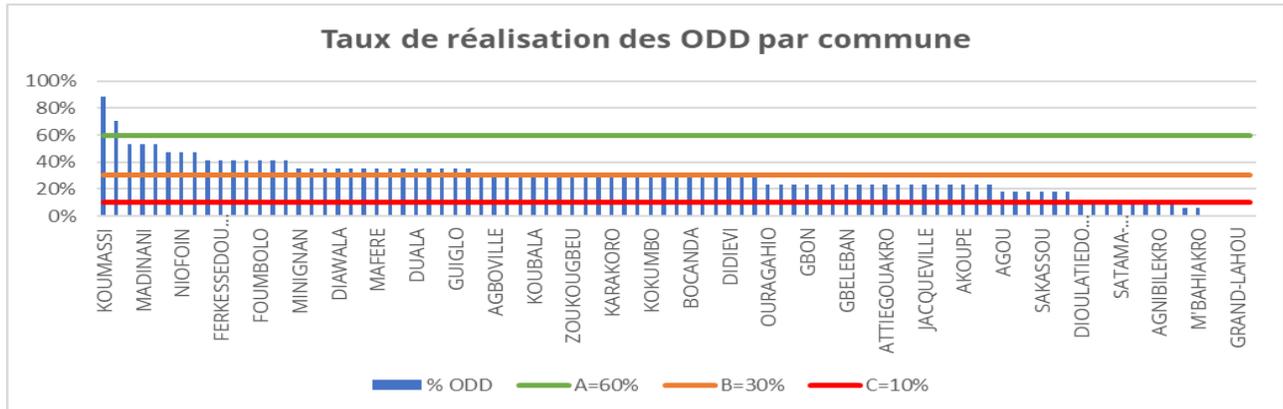
Catégorie 1 : communes ayant réalisé plus de 60% des ODD ;

Catégorie 2 : communes ayant réalisé entre 30% et 59% des ODD ;

Catégorie 3 : communes ayant réalisé entre 10% et 29% des ODD ;

Catégorie 4 : communes ayant réalisé moins de 10% des ODD.

Graphique 10 : Taux de réalisation des ODD par commune



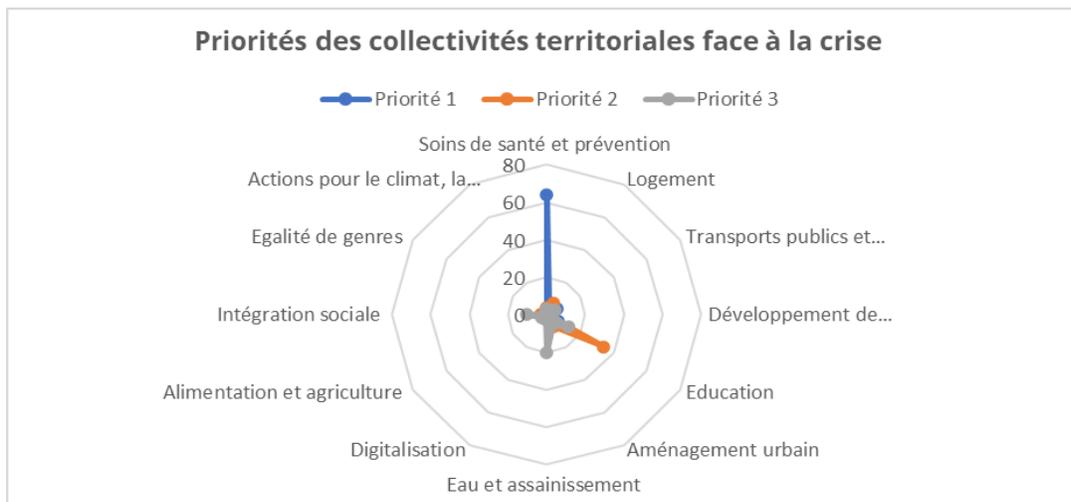
Source : Enquête 2022, UVICOCI

De ce qui précède on a les résultats suivants :

- ◆ 2% des communes (15 sur 17 pour Koumassi et 12 sur 17 pour Cocody) ont réalisé plus de 60% des ODD ; Soit 2 sur 89 CT ;
- ◆ 30% des communes ont réalisé entre 30% et 59% des ODD ; Soit 28 sur 89 CT ;
- ◆ 61% des communes ont réalisé seulement entre 10% et 29% des ODD ; Soit 53 sur 89 CT ;
- ◆ 7% des communes ont réalisé moins de 10% des ODD, Soit 6 sur 89 CT.

Les priorités sur lesquelles se concentrent les collectivités territoriales pour les actions locales en vue de la localisation des ODD et de la lutte contre le COVID-19 sont présentées sur le graphique suivant :

Graphique 11 : Priorités des collectivités territoriales face à la crise COVID-19



Source : Enquête 2022, UVICOCI

Les résultats indiquent que la première priorité des CT : ce sont les soins de santé et prévention (y compris la santé mentale). La seconde priorité c'est l'éducation. En troisième lieu, on a l'eau et l'assainissement.

Les communes de Koumassi, Cocody, Bouaké et Yopougon ont réalisé des actions en lien avec la localisation des ODD. Ces initiatives sont en cours mais à encourager. Pour l'exercice, les expériences de celles de Cocody et Bouaké sont partagées dans les encadrés qui suivent.

Encadré n° 1 : La commune de Cocody engagée au développement durable

Cocody est une commune qui s'étale sur une superficie de 132 km² dont 15,7% de Surface habitée. Située à l'Est d'Abidjan et occupant 20,8 % de la superficie totale des treize (13) Communes du District d'Abidjan, elle est composée de 46 Quartiers, 10 villages, 2 Centres Hospitaliers Universitaires (C.H.U), 5 Lycées et 2 Universités et 4 Camps Militaires. Sa population totale est estimée à 447055.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'Agenda 21 local, un arrêté municipal n°044/CC/SG/17 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du **Comité de Développement Durable de la commune de Cocody (CDDC)** a été pris par le Maire en 2017 en vue de promouvoir la sensibilisation et la participation effective des populations à la mise en œuvre du Développement Durable. Un service chargé des projets a été créé et rattaché au Cabinet du Maire à cet effet. La Commune de Cocody est en train d'élaborer son **Plan Stratégique de Développement Local (PSDL) 2021-2025** intégrant les 17 ODD et initié un projet d'établissement d'une SMOD selon la **norme ISO 37101** en vue de sa certification. Le Secrétaire Général de la Mairie assure la Coordination de ces mécanismes.

Sur cette base, plusieurs projets ont été mis en œuvre et se poursuivent. Les secteurs priorités sont l'éducation, la santé la sécurité le transport, la culture et l'attractivité. Des projets innovants portant sur des actions de sensibilisation de son personnel et des communautés sur le développement durable, le changement climatique en collaboration avec le CTCN dont l'assistance technique a permis de développer des projets sur la résilience des terres et les baies lagunaires. En collaboration avec une ONG internationale Earth Rights Institute-USA, elle a développé le projet « Cocody cité verte, puits de carbone d'Abidjan, de Côte d'Ivoire et d'Afrique » qui a contribué au maintien d'un environnement sain dans la commune. Un accent particulier est accordé à l'autonomisation des femmes et des jeunes à travers le financement de **projets innovants** tels que les boucheries modernes et l'agriculture urbaine

Durant la pandémie à covid-19, elle a été la 1^{ère} commune à initier des actions de protection des populations par des campagnes de sensibilisation sur les mesures barrières, la désinfection des lieux publics, la distribution de kits d'hygiène ainsi que des vivres grâce à l'appui financier du PNUD.

Encadré n°2 : Bouaké ville durable

Bouaké, est une ville du centre de la Côte d'Ivoire, située à 350 km environ d'Abidjan. Dans la région du Gbêkê, avec une population d'environ 542 000 habitants, et environ 1,5 million d'habitants en comptant toutes les localités agglomérées qui y sont rattachées, c'est la **2ème ville la plus peuplée du pays après Abidjan**. Appelée capitale des populations d'ethnie baoulé, Bouaké était restée, de 2002 à l'élection présidentielle de fin 2010, sous contrôle des Forces armées des forces nouvelles, et était devenue la **capitale de la rébellion**. Desservie par la ligne des chemins de fer Abidjan-Niger qui relie Abidjan à Ouagadougou au Burkina Faso, Bouaké constitue **un carrefour commercial important**, et abrite à cet effet un marché de gros de renommée sous-régionale car le seul d'Afrique de l'Ouest.

Le projet totalise un budget global de **2 milliards 4 sur les quatre ans**. Elle bénéficie du financement de la **mairie à 20%** et du co-financement de l'**Union Européenne à 80%** pour la mise en œuvre du projet « Bouaké Ville Durable ». Il est mené en partenariat avec la **Mairie de Reutlingen** pour son expertise sur la transition énergétique, les changements climatiques, et l'insertion professionnelle des jeunes, la **Mairie de Bobo Dioulasso** qui lui fournit une expertise dans le domaine de la planification stratégique durable et la gouvernance participative.

Le projet vise un développement urbain intégré de la ville de Bouaké par le renforcement de partenariat et la résilience face aux changements climatiques. Il permet de développer des activités en lien avec la gouvernance participative et inclusive, la formation et la sensibilisation à l'écologisation par le Réseau, l'installation des jeunes (dont 40% de filles) dans l'économie verte et la promotion de l'écologisation urbaine, la cartographie et le système d'information géographique.

Différentes parties prenantes sont impliquées dans le projet. Outre la mairie de Bouaké et les mairies partenaires, les centres de recherche et de formation de la ville, les entreprises du secteur privé, les Organisations de la Société Civile, les populations et les comités de quartiers contribuent à l'élaboration de plans d'actions, à leur mise en œuvre et leur suivi-évaluation.

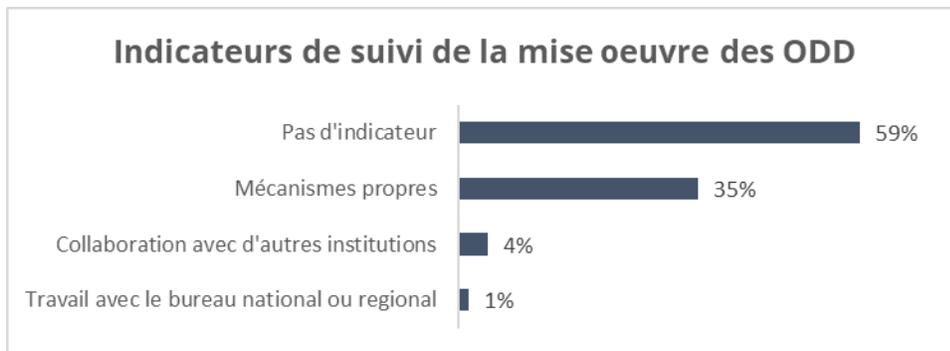
V : MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

V.A Défis principaux de localisation des ODD

En Côte d'Ivoire, une plateforme de suivi mise en place par l'Institut National de la Statistique permettra d'identifier les bonnes pratiques en matière de collecte et de dissémination des indicateurs ODD. Les réflexions se poursuivent sur les meilleurs mécanismes de collaboration entre toutes les parties prenantes afin d'établir un système de suivi national efficace et efficient fournissant des données régulières et fiables, élément crucial de la bonne gouvernance.

Pour juger des indicateurs utilisés pour le suivi et évaluation des ODD dans les différentes communes, nous analysons le graphique ci-dessous :

Graphique 12 : Indicateurs de suivi de la mise œuvre des ODD



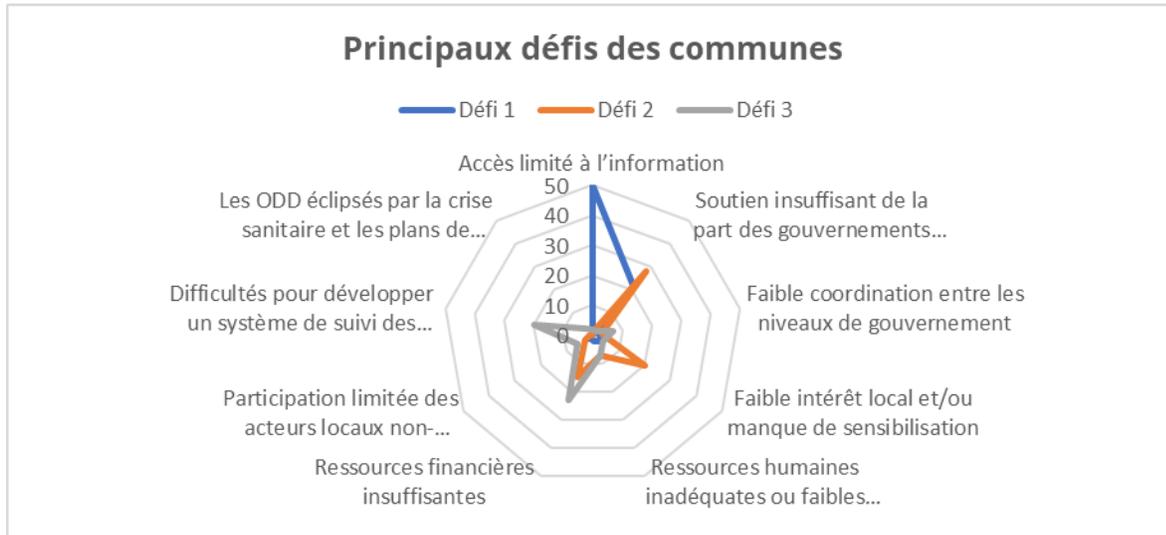
Source : Enquête 2022, UVICOCI

Plus de la moitié (59%) des communes ayant participé à l'enquête n'a pas d'indicateur de suivi et évaluation des ODD. 35% des CT ont des mécanismes et / ou des indicateurs précédemment disponibles pour le suivi et l'évaluation (par exemple, exécution du budget, objectifs inclus dans le plan local) et n'ont pas de changement ou d'adaptation pour le moment. Seulement 5% des CT travaillent en collaboration avec d'autres institutions et / ou avec le bureau national ou régional des statistiques pour adapter les indicateurs locaux au système de suivi national.

Toutefois, le pays a priorisé 40 cibles dont les indicateurs sont renseignés dans le cadre du suivi du PND par les Collectivités Territoriales. (Voir annexe n°4).

Nonobstant les efforts de localisation constatés, en plus des défis liés au fonctionnement général des collectivités territoriales évoqués précédemment, les enquêtés ont évoqués trois principaux défis qui contrarient la localisation des ODD de façon efficace.

Graphique 13 : Principaux défis de localisation des ODD par les communes



Source : Enquête 2022, UVICOCI

Le premier défi des CT est **l'accès limité à l'information**, « *Les élus locaux et les fonctionnaires ne sont pas suffisamment sensibilisés sur les ODD* ». En effet, le faible niveau de connaissance des ODD par les CT bien que travaillant dans un cadre de planification globale intégrant les ODD pourraient justifier cette situation.

Le deuxième défi est le **soutien insuffisant de la part des gouvernements nationaux** (par ex. en terme d'accompagnement administratif et de soutien financier, de renforcement de compétences, de ressources humaines). Selon certains participants à l'enquête, « *la coordination entre les actions gouvernementales et le développement local n'est pas suffisante* ».

Le troisième défi des CT est à deux niveaux : i-**Ressources financières insuffisantes** (autres que les financements nationaux) et ii-**Difficultés pour développer un système de suivi des ODD** en raison d'un manque de connaissances ou de capacités. Alors que, tel que le stipulent la majorité des enquêtés, « *un meilleur accès à l'information peut permettre à la collectivité territoriale de mieux s'imprégner des thématiques et indicateurs des ODD. Et cela peut permettre également de mobiliser davantage de ressources financières pour la mise en œuvre des actions* ».

Le ministère en charge du Plan a procédé à la mise en place d'un Groupe Consultatif dans le cadre du PND 2016-2020. Il a permis d'élaborer un « *Plaidoyer pour la réalisation des ODD en Côte d'Ivoire* » et indique que plusieurs actions ont été menées dans le cadre des OMD pour le suivi des indicateurs. Des progrès significatifs ont été enregistrés en termes de disparité dans l'éducation primaire, la lutte contre le VIH/SIDA et l'accès à l'eau potable. Des avancées lentes

ont été notées dans l'autonomisation des femmes, la santé et infantile et la lutte contre les autres pandémies selon un rapport du groupe dans la période.

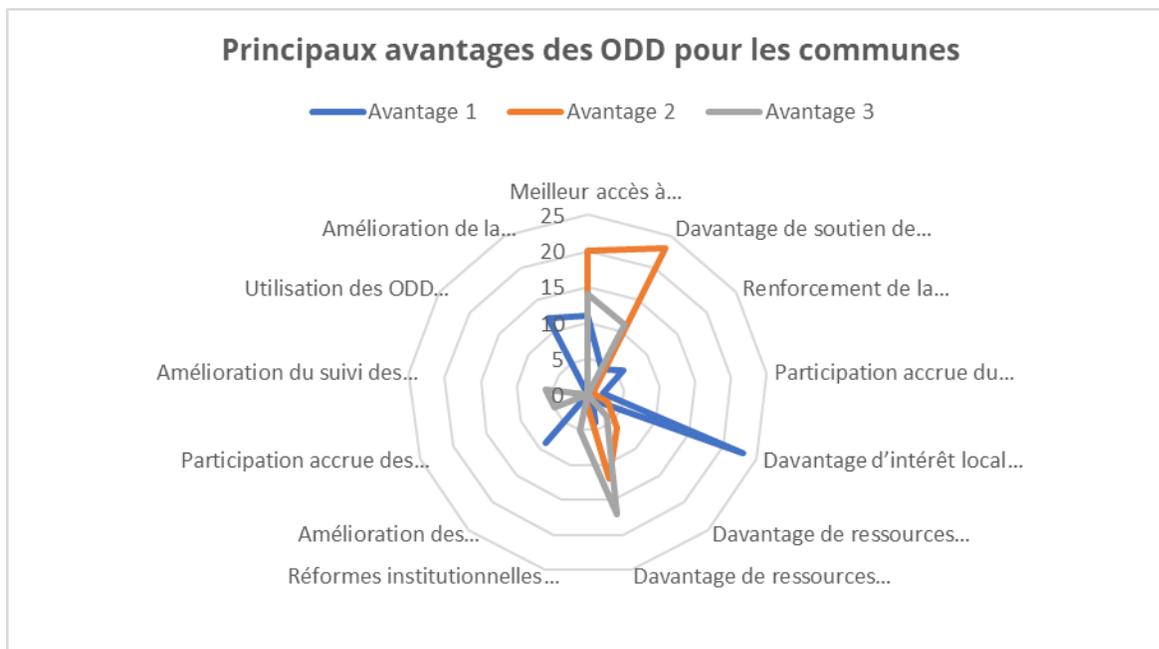
V.B Principaux avantages de localisation des ODD

Bien que confrontées à de nombreux défis, les communes ont reconnu les grands enjeux liés aux avantages pour elles de travailler sur les 17 ODD de l'Agenda 2030. Pour se faire, il faudra selon elles, stimuler davantage l'intérêt local par la sensibilisation de sorte que les élus et fonctionnaires comprennent (mieux) les ODD et ne les perçoivent plus/pas comme un nouveau fardeau, mais plutôt comme des objectifs adaptés aux priorités locales.

En outre, le niveau de soutien de la part des gouvernements nationaux en terme d'accompagnement administratif, de soutien financier, de renforcement de compétences, de mise à disposition de ressources humaines de qualité et l'amélioration de la visibilité des actions locales devront être renforcés.

Face au défi du financement des ODD, les communes jugent nécessaire de mobiliser davantage de ressources financières en vue de mener efficacement les processus appropriation-localisation-suivi des ODD en Côte d'Ivoire.

Graphique 14 : Principaux avantages des ODD pour les communes



Source : Enquête 2022, UVICOCI

VI : CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ETAPES

VI.A Conclusion

De ce qui précède, l'on retient que les pays en voie de développement en général et ceux de l'Afrique en particulier ne cessent de mener des actions locales et régionales pour localiser les ODD. Cette mise en œuvre des ODD a été soutenue non seulement par des collectivités territoriales, des associations nationales, des politiques gouvernementales mais aussi par des institutions internationales comme le PNUD, et l'Union Européenne etc qui mettent l'accent sur des programmes spécifiques, des soutiens techniques et financiers pour face aux nombreux problèmes rencontrés dans l'arène sociale.

Le PND 2021-205 ayant intégré les ODD et mentionnant une volonté affichée du Gouvernement de faire des collectivités locales, des acteurs locaux clés du développement durable, le MPD a créé un cadre d'échanges pour le financement dudit PND intégrant les ODD en vue de la mobilisation de ressources complémentaires.

La participation effective des Collectivités Territoriales au processus de mise en œuvre et à la réalisation des ODD apparait comme un véritable levier pour la réussite de la mise en œuvre de l'agenda 2030. Leur participation leur permet de prendre en compte non seulement les aspirations des populations mais aussi de veiller à l'alignement de la planification locale, notamment le Programme Triennal, sur les nouvelles priorités nationales. Emilia Saiz, Secrétaire générale de CGLU, a déclaré au cours du VLR-VSR Days lors du FPHN en 2021 que « *les VLR sont de plus en plus reconnus comme un outil important pour stimuler la transformation depuis les territoires (c'est-à-dire en partant de la base, selon une approche dite bottom-up)* », c'est en ce sens qu'ils devraient constituer un exercice routinier régulier pour les collectivités territoriales.

VI.B Recommandations

En vue de renforcer les efforts des CT et plus spécifiquement les communes dans la mise en œuvre des ODD, l'étude formule les recommandations ci- après :

A l'Etat

- Améliorer les soutiens aux Collectivités Territoriales par la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation et la poursuite du processus de communalisation en Côte d'Ivoire avec les moyens nécessaires ;
- Renforcer les capacités des CT sur l'agenda 2030 et ses 17 ODD, cibles et indicateurs ainsi que leur intégration dans les plans stratégiques de développement local ;
- Mettre en œuvre la stratégie de production de données désagrégées par district, région et commune ;
- Impliquer activement les communes, régions et districts dans la préparation des rapports locaux volontaires par la formalisation d'un mécanisme institutionnel ;
- Renforcer les capacités des CT sur les mécanismes de financement existant et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des ODD ;

Aux partenaires techniques et financiers

- Soutenir la production de rapports locaux volontaires par district, régions et communes de sorte à disposer de données factuelles sur les progrès, les défis et les réponses à adresser selon les besoins et les spécificités locales ;
- Apporter un appui technique et financier aux associations nationales des collectivités territoriales en vue d'une meilleure coordination de la localisation des ODD ;

Aux Collectivités territoriales

- Institutionnaliser l'élaboration de rapports locaux volontaires annuels ;
- Mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des ODD ;
- Tisser des alliances stratégiques avec d'autres collectivités, la société civile, les centres de recherche et le secteur privé en vue de la mise en œuvre des ODD ;

VI.C Prochaines étapes

L'UVICOCI procédera à :

- La diffusion du rapport auprès des communes et autres parties prenantes ;
- L'Intégration des résultats clés du RLV dans le RNV 2022 qui sera présenté au FPHN en juillet 2022 à New York ;
- L'Elaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'étude impliquant les communes, en collaboration avec les Ministère en charge du Plan et de l'Intérieur,
- La mise en œuvre et le suivi- évaluation dudit plan avec l'appui de partenaires techniques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdalla-Kadre Assane et Al (2019). Examen Volontaire de la mise en œuvre des objectifs du développement durable en RCA. PNUD. 100 pages.

Amicale Nationale des Communes du Bénin (2020). Projet de feuille de route pour le Benin.

Cour des comptes de Guinée (2019). Audit de l'état de préparation à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en République de Guinée. 39 pages.

GNIMADI Aimé (2017). La localisation des ODD en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales des pays francophones d'Afrique : cas de la Guinée.

Groupe des Nations Unies pour le développement (2016). Intégration du Programme de développement à l'horizon 2030.

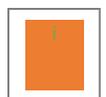
MINTYA René Daniel 2017. Etude sur la localisation des objectifs de développement durable (ODD) au Cameroun.

ODD-INS-TUNISIE (2019). Plateforme de suivi des indicateurs ODD en Tunisie : Défis et Perspectives.

Programme des Nations Unies pour le Développement (2017). Localisation des Objectifs de développement durable dans le Tanganyika.

SOHLOBJI Emma (2021). Examen infranational volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable.

ANNEXES

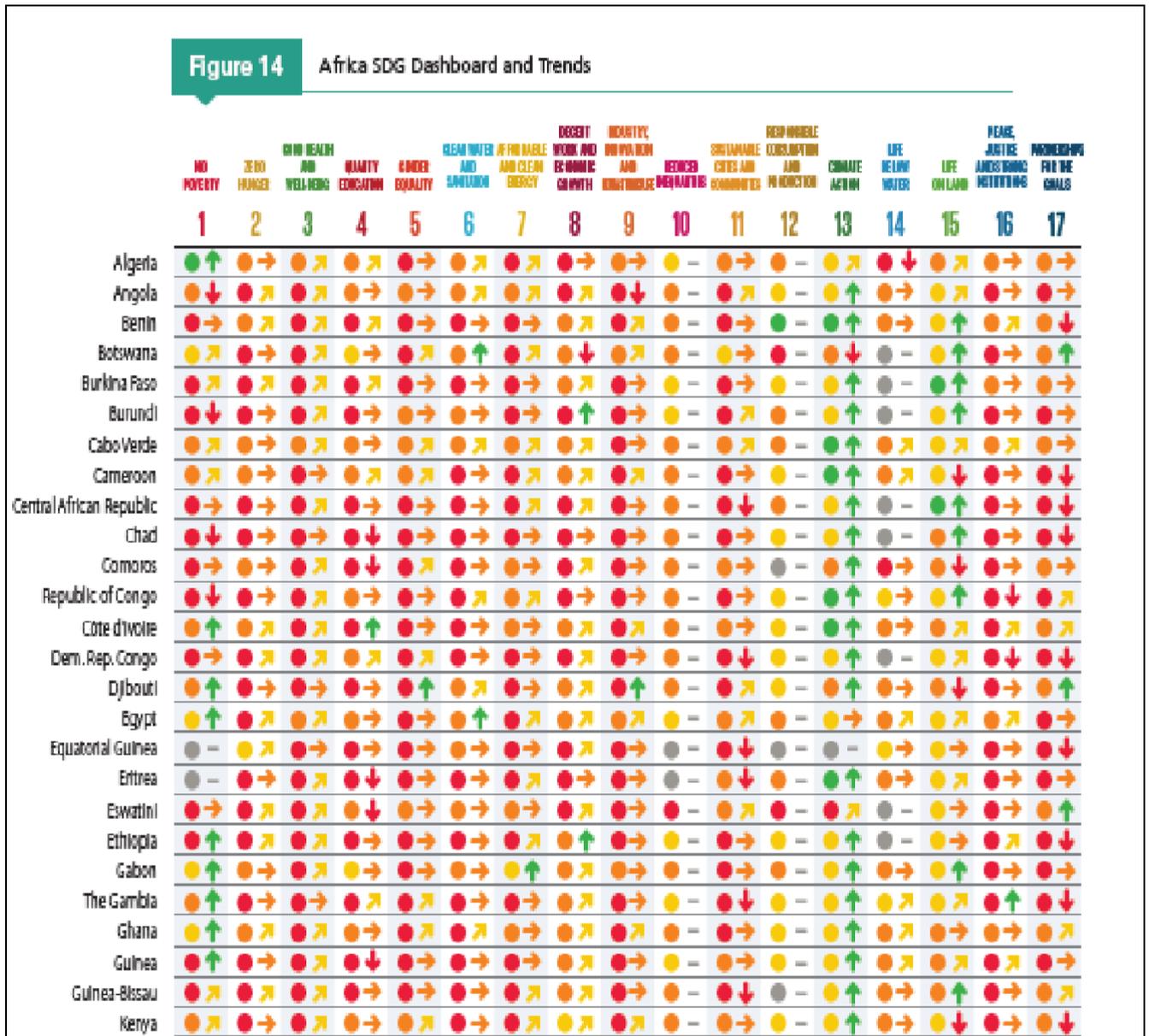


ANNEXE N°1 : ANNUAIRE DES COMMUNES ET VILLES DE COTE D'IVOIRE



Source : <http://uvicoci.com/index.php/accueil/>

ANNEXE N°2 : PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU NIVEAU DES PAYS AFRICAINS



Source : PNUD Côte d'Ivoire

ANNEXE 3 : REPARTITION DES COMMUNES ENQUETEES PAR REGION ET PAR DISTRICT

DISTRICTS	REGIONS	COMMUNES
ABIDJAN	ABIDJAN	ANYAMA
		COCODY
		KOUMASSI
		YOPOUGON
COMOE	INDENIE-DJUABLIN	ABENGOUROU
		AGNIBILEKRO
		BETTIE
	SUD-COMOE	MAFERE
		ASSINIE-MAFIA
DENGUELE	FOLON	GOULIA
		MINIGNAN
		TIENKO
	KABADOUGOU	GBELEBAN
		SEYDOUGOU
		MADINANI
		DIOULATIEDOUGOU
		ODIENNE
		SAMATIGUILA
GOH-DJIBOUA	GOH	OURAGAHIO
LACS	BELIER	DIDIEVI
		DJEKANOU
		TIEBISSOU
		KOKOUMBO
		TOUMODI
	IFFOU	M'BAHIAKRO
	MORONOU	ARRAH
		BONGOUANOU
		M'BATTO
		ANOUMABA
	N'ZI	BOCANDA
		DIMBOKRO
LAGUNES	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE
		AZAGUIE
	LA ME	ADZOPE
		AGOU
		AKOUBE
		ALEPE
		YAKASSE ATTOBROU
	GRAND-LAHOUE	GRAND-LAHOUE

DISTRICTS	REGIONS	COMMUNES
		JACQUEVILLE
VALEE DU BANDAMA	GBEKE	BODOKRO
		BOTRO
		BOUAKE
		DJEBONOUA
		SAKASSOU
	HAMBOL	FOUMBOLO
		SATAMA-SOKORO
		SATAMA-SOKOURA
		NIAKARAMADOUGOU
		TORTIYA
MONTAGNES	GUIGLO	GUIGLO
		TAI
	GUEMON	BANGOLO
	TONKPI	BIANKOUMA
		DANANE
		MAN
		ZOUAN-HOUNIEN
SASSANDRA-MARAHOUÉ	HAUT-SASSANDRA	DALOA
		GBOGUHE
		VAVOUA
		ZOUKOUGBEU
	MARAHOUÉ	BOUAFLE
		BONON
		SINFRA
		ZUENOULA
SAVANES	PORO	DIKODOUGOU
		GUIEMBRE
		KORHOGO
		KARAKORO
		KOMBORODOUGOU
		NAPIE
		NIOFOIN
		SIRASSO
		M'BENGUE
	TCHOLOGO	KONG
		FERKESSEDOUGOU
		KOUMBALA
		OUANGOLODOUGOU
		DIAWALA
	BAGOUE	BOUNDIALI

DISTRICTS	REGIONS	COMMUNES
		GBON
		KOLIA
		KOUTO
		KANAKONO
		TENGRELA
WOROBA	WORODOUGOU	DUALLA
YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	ATTIEGOUAKRO
		YAMOOUSSOUKRO
ZANZAN	GONTOUGO	KOUASSI KOUASSIKRO
13 Districts sur 14	26 Régions sur 31	89 Communes sur 201

Source : données de terrain, 2022, UVICOCI

Annexe n°4 : Tableau de synthèse des cibles priorisées pour la Côte d'Ivoire

Objectifs ODD	Cibles priorisées	THEMATIQUE DE LA CIBLE
Objectif 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	REDUCTION DE LA PAUVRETE
	1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance.	REDUCTION DES INEGALITES
Objectif 2 - Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	ERADICATION DE LA FAIM
	2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	SECURITE ALIMENTAIRE ET RESILIENCE
Objectif 3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous	3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	REDUCTION DE LA MORTALITE MATERNELLE
	3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	REDUCTION DE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE

Objectifs ODD	Cibles prioritées	THEMATIQUE DE LA CIBLE
	3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	ERADICATION DES GRANDES PANDEMIES
	3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE
	3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	
Objectif 4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité	4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	ACCES UNIVERSEL A LA FORMATION ET A L'EDUCATION
	4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	
	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	EDUCATION ET FORMATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Objectif 5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	ERADICATION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Objectifs ODD	Cibles prioritées	THEMATIQUE DE LA CIBLE
filles	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	
	5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	AUTONOMISATION ET EMANCIPATION DE LA FEMME
Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	ACCES UNIVERSEL A L'EAU POTABLE
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	ACCES UNIVERSEL ET EQUITABLE A DES SERVICES D'HYGIENE
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durable, modernes et abordables	7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES ENERGETIQUES
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	EMERGENCE ECONOMIQUE
	8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	ACCES DE TOUS A UN EMPLOI DECENT
	8.6. D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	ACCES UNIVERSEL A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

Objectifs ODD	Cibles prioritées	THEMATIQUE DE LA CIBLE
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	INFRASTRUCTURE DURABLE ET RESILIENTE
	9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	INDUSTRIALISATION DURABLE ET INCLUSIVE
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	10.1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	REDUCTION DES INEGALITES ECONOMIQUES
	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	AUTONOMISATION DES PLUS VULNERABLES
Objectif 11 : Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	ACCES DE TOUS A UN LOGEMENT DECENT
	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	ACCES DE TOUS A DES SYSTEMES DE TRANSPORTS SURS
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	PROMOTION DES MODES DE CONSOMMATION DURABLE

Objectifs ODD	Cibles prioritées	THEMATIQUE DE LA CIBLE
	12.5. D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	PROMOTION DU RECYCLAGE ET DE LA REUTILISATION
	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	INSTAURATION DES MODES DE PRODUCTION DURABLES
Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	PROTECTION DES ECOSYSTEMES MARINS
	14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	REGLEMENTATION DE LA PECHE
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	PROMOTION ET GESTION DURABLE DES FORETS
	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	PROTECTION DES ECOSYSTEMES ET DE LA BIODIVERSITE

Objectifs ODD	Cibles prioritées	THEMATIQUE DE LA CIBLE
	15.9. D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité	PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT
	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	REDUCTION DE LA CORRUPTION
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	GOUVERNANCE
	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	ERADICATION DU FLEAU DE L'APATRIDE